

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; *RAFFIN Karine (suppléante)* ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RASLE-ROCHE Morgan à BOUCHER Gaëlle ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE FLOC'H Éric ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	14
Votants	77
Absents	11

DEL2023-12-278

CENTRE AQUALUDIQUE : MODIFICATION DU MODE DE CONSTRUCTION ET DE GESTION

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 20 avril 2021 de Guingamp-Paimpol Agglomération validant le principe d'un nouveau centre aqualudique en remplacement de l'actuel piscine de Guingamp ainsi que le principe d'une délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation dudit centre ;

Vu l'avis de la Commission Service Public Communautaire du 12 octobre 2023, proposant que la localisation du futur équipement se fasse sur le site de Keravel à Guingamp et que le mode de gestion passe en régie ;

Considérant l'étude juridique, financière, technique et fonctionnelle réalisée en 2022 pour l'élaboration d'un contrat de concession en vue de la création du centre aqualudique, qui vient révéler une sous-estimation initiale du budget prévisionnel d'investissement, mais également du budget futur de fonctionnement, se traduisant par :

- Un budget d'investissement pour le délégataire compris entre 16 et 17 millions € TTC nécessaire au scénario correspondant au cahier des charges de l'agglomération (estimation initiale à 9M €) ;
- L'obligation d'une aide à l'investissement au délégataire de l'ordre de 20 à 35% du coût total d'opération, payable sur le temps de la construction (2 exercices) ;
- L'obligation d'une aide annuelle au fonctionnement (subvention d'équilibre) estimée entre 1,1 M € et 1,2M €.

Considérant la nécessité de réinterroger le montage juridico-financier présenté en 2021 en reposant la question de la régie qui présente l'avantage d'une maîtrise complète des coûts par la collectivité, la maîtrise de la politique d'accueil des usagers mais l'inconvénient de la charge de l'investissement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Agglomération par 01 abstention (THOMAS David) et 76 votes pour,

- Confirme le principe d'un nouveau centre aqualudique en remplacement de l'actuelle piscine de Guingamp en considération des travaux à effectuer et de l'inadaptation de celle-ci aux nouveaux usages et de l'importance de son déficit d'exploitation actuel ;
- Propose de revenir sur le principe envisagé en 2021 quant au mode de construction et d'exploitation du futur équipement aqualudique de Guingamp ;
- Autorise le Président à poursuivre les études techniques et financières dont la recherche de subventions permettant de confirmer la régie comme mode d'intervention ;
- Dit que les études en cours devront affiner la localisation du futur équipement, et devront privilégier un emplacement stratégique et déterminant pour l'attractivité du territoire, eu égard à sa proximité avec les infrastructures de transport ;
- Ajoute que cet emplacement pourrait se situer dans une zone entre la gare de Guingamp, la place du Vally à Guingamp et la Chesnaye (RN12).

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU